

Révision du
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

PIECE N° 3
ANNEXES TECHNIQUES
ET SERVITUDES

modifié après enquête publique et commission locale du 3 Mars 2017
Délibération en Conseil Métropolitain du 24 Mars 2017

3 - 5. PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

3-5.1 Plan

1/4000°



Nantes
Métropole

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE NANTES
MAÎTRISE D'OUVRAGE : A.U.P. Architecte Urbainisme SCE, étude environnementale
MAÎTRISE D'OUVRAGE : Ministère de la Culture et de la Communication - D.R.A.C. Pays de la Loire - Nantes Métropole

Fond de plan Nantes Métropole

- Limite du PSMV
- Seuil = 20 m2
- Seuil = 100 m2
- Seuil = 1000 m2
- Seuil = 3000 m2
- 1 Numero de zone archéologique (voir arrêté préfectoral)

